Affiché le

ID: 056-215600693-20190308-CM_08032019_01-DE

Département du Morbihan Arrondissement de Lorient Canton de Lorient 2 Commune de Groix

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Date de convocation : 27 février 2019

Nombre de conseillers

En exercice : 19 En présence : 16 Votants : 19

L'an deux mil dix-neuf,

Le huit mars à dix-sept heures,

Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu ordinaire de séance, sous la

présidence de Monsieur Dominique YVON, Maire,

Étaient présents : Martine BARON, Marie-Christine BERROU, Thierry BIHAN, Victor DA SILVA, Brigitte GAMBINI, Loïc GARNIEL, Isabelle GUELOU, Elise GUENNEC, Annick HESS, Jean-Marc HESS, Gilles LE MENACH, Marie-Françoise ROGER, André ROMIEUX, Françoise ROPERHE, Régis STEPHANT

Absents excusés: Jacques BIHAN

Absents excusés et représentés: Marie-Christine GUIDAL, André STEPHANT

Pouvoirs: Marie-Christine GUIDAL à Brigitte GAMBINI, André STEPHANT à Régis STEPHANT

DELIBERATION n°2019-01: Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 6 décembre 2018

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Ayant entendu les observations portées,

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal, Par 19 voix pour, 0 contre, 0 abstention

DECIDE d'adopter

- le procès-verbal du 06 décembre 2018

Fait à l'île de Groix, le 13 mars 2019

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 13 mars 2019 et de la publication le 13 mars 2019. Fait à l'île de GROIX, le 13 mars 2019.

Affiché le

ID: 056-215600693-20190308-CM_08032019_02-DE

Département du Morbihan Arrondissement de Lorient Canton de Lorient 2 Commune de Groix

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Date de convocation : 27 février 2019

Nombre de conseillers

En exercice: 19 En présence : 17 Votants: 19

L'an deux mil dix-neuf,

Le huit mars à dix-sept heures.

Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu ordinaire de séance, sous la présidence de Monsieur Dominique YVON, Maire,

Étaient présents : Martine BARON, Marie-Christine BERROU, Jacques BIHAN, Thierry BIHAN, Victor DA SILVA, Brigitte GAMBINI, Loïc GARNIEL, Isabelle GUELOU, Elise GUENNEC, Annick HESS, Jean-Marc HESS, Gilles LE MENACH, Marie-Françoise ROGER, André ROMIEUX, Françoise ROPERHE, Régis **STEPHANT**

Absents excusés et représentés: Marie-Christine GUIDAL, André STEPHANT

Pouvoirs: Marie-Christine GUIDAL à Brigitte GAMBINI, André STEPHANT à Régis STEPHANT

DELIBERATION n°2019-02: Tarifs portuaires

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales. Vu le Code des ports, Vu l'avis du Conseil portuaire, réuni le 8 janvier 2019,

Après en avoir délibéré,

mars 2019.

Le Conseil municipal Par 19 voix pour, 0 contre, 0 abstention

DECIDE d'adopter pour l'année 2019 - les tarifs portuaires ci-annexés

Fait à l'île de Groix, le 13 mars 2019 Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 13 mars 2019 et de la publication le 13 Fait à l'île de GROIX, le 13 mars 2019.

Envoyé en préfecture le 14/03/2019

Reçu en préfecture le 14/03/2019

Affiché le

ID: 056-215600693-20190308-CM_08032019_02-DE

	NOUVELLE GRILLE		ID : 056-21560069	93-20190308-CM	_08032019_02-D
		corresponda	nces nouvelle grille		2019
2	Catégorie	Tarifs HT	Tarifs TTC	Tarifs HT	Tarifs TTC
	Sur pontons		par ml		
A	< 5,50	56,67 €	68	57,5	69
В	5,51 à 6,50	78,33 €	94	79,58	95,5
С	6,51 à 7,50	80,33 €	97	82,08	98,5
D	7,51 à 9,99	84,17 €	101	85,41	102,5
E	10m et plus	92,5	111	94,17	113
G	Embossage Bouée	33,33 €	40	34,17	41
	Forfait annuel	Tarifs HT	Tarifs TTC	Tarifs HT	To rife TTO
F (FA1)	Va et Vient	109,17 €	131	110,83	Tarifs TTC
1 (1711)	va et vient	109,17 €	131	110,03	133
H (FA 2)	Forfait annuel Hors Ponton	46,67	56	47,5	57
Les bateau	uk qui ne seront pas sortis pendant l'année seront major	s d'un coeffic	cient de3,00		
FA 3	Forfait annuel Ponton Pêche	141,67	170	144,17	173
	Forfait escale ou journée	Tarifs HT	Tarifs TTC	Tarifs HT	Tarifs TTC
ESC1	Escale détente	4,17	5	5	6
	Tarifs Ponton annexe – la nuitée				8
	Les tarifs s'entendent taxe de séjour forfaitaire ind	cluse – toute j	iournée d'escale	commence	ée est due.
	Complete				
- 01	Services	Tarifs HT	Tarifs TTC	Tarifs HT	Tarifs TTC
S1 S2	Fourniture glace , les 25kg	4,17 €	5	5	6
S3	Fourniture glace la tonne	40,00 €	48	40,83	49
	Remorquages	20,83 €	25	20,83	25
	DPM au m² à l'année	Tarifs HT	Tarifs TTC	Tarifs HT	Tarifs TTC
DP1	Locaux	6,67 €	8	6,75	8,1
DP2	Terrasses cafés et commerces	13,33 €	16	13,58	16,3
	ation des ouvrages par une antenne, à l'année	Tarifs HT	Tarifs TTC	Tarifs HT	Tarifs TTC
DP 31	opérateur de sécurité et de secours	Tarriotti	Turns 110		
	opérateur de securité et de secours opérateur public et opérateur économique dont le			gratuit	gratuit
	chiffre d'affaire annuel consolidé du groupe auquel il				
DP 32	appartient est inférieur à 5 millions d'euros			1 250,00 €	1500
	operateur economique dont le chilire d'anaire annuel				
DD 00	consolidé du groupe auquel il appartient est supérieur				
DP 33	à 5 millions d'euros rrais a intervention au concessionnaire ou au			8 333,33 €	10000
	concédant sur les ouvrages pour accompagner				
DP 34	l'opérateur dans la limite d'une heure			58,33 €	70
	irais a intervention au concessionnaire ou au			30,33 €	70
	concédant pour toute heure supplémentaire passée				
DP 35	sur site avec l'opérateur au-delà de la première heure			20,83 €	25
	Pôle Activités Mer – Forfait mensuel	Tarifs HT	Tarifs TTC	Tarifs HT	Tarifs TTC
D 4 8 4	Usage des outils collectifs : viviers, chambres froides,	00.00			
PAM 1	sanitaires, bureau	20,83 €	25	21,25	25,5
PAM 2	Bloc pêcheur sans usage des outils collectifs	58,33 €	70	59,17	71
PAM 3	Bloc pêcheur avec usage des outils collectifs	75,00 €	90	76,25	91,5
PAM 4	RDC Aquaculture	500,00€	600	508,33	610
PAM 5	Etage Aquaculture	pas de ta	arif à ce jour		

	NOUVELLE	GRILLE	
	BASSE S	AISON	
	valable du 16/0	9 au 15/04	
	pour une escale de 24	h : 12h00 à 12h00	
	Catégorie	Mono	coque
	en ponton	Coefficient mu	ulticoque : X 2
	Bassin à flot compris		
	visiteur	Tarifs HT	Tarifs TTC
	Longueur hors tout		
BS1	moins de 7m	12,50 €	15,00 €
BS2	de 7m à 9,99m	14,17 €	17,00 €
BS3	de 10m à 11,99m	17,50 €	21,00 €
BS4	12 m et plus	23,33 €	28,00 €
	aux bouées	Monoc	coque
	visiteur	Coefficient mu	
Longueur hors tout		Tarifs HT	Tarifs TTC
BS5	moins de 8m	6,67 €	8,00€
BS6	De 8m à 9,99	9,17 €	11,00 €
BS7	10m et plus	10,83 €	13,00 €

Envoyé en préfecture le 14/03/2019 Reçu en préfecture le 14/03/2019 Affiché le

ID: 056-215600693-20190308-CM_08032019_02-DE

		HAUTE SAIS	CON		
	15				
		able du 16/04 a escale de 24h :			
	Catégorie		coque		
	en ponton	IVIOITO	coque	Multicoque	
-	Bassin à flot compris	-			Tarifs TTC
-	visiteur	Tarifs HT	Tarifs TTC	Tarifs HT	
-	Longueur hors tout				
HS1	moins de 7m	13,33 €	16,00 €	26,67 €	32,00 €
HS2	de 7m à 8,49 m	18,33 €	22,00 €	36,67 €	44,00 €
HS3	De 8,50 à 9,99	20,83 €	25,00 €	41,67 €	50,00 €
HS4	De 10,00 m à 11,49 m	24,17 €	29,00 €	48,33 €	58,00 €
HS5	De 11,50 à 12,99 m	27,50 €	33,00 €	55,00 €	66,00€
HS6	De 13,00 à 13,99 m	31,67 €	38,00 €	63,33 €	76,00 €
HS7	14 m et plus	35,00 €	42,00 €	70,00 €	84,00 €
	Catégorie	Monoc	coque	Multic	oque
	aux bouées				
	visiteur	Tarifs HT	Tarifs TTC	Tarifs HT	Tarifs TTC
	Longueur hors tout				
HS8	moins de 8 m	10,00€	12,00 €	20,00 €	24,00 €
HS9	De 8 m à 9,99 m	12,50 €	15,00 €	25,00 €	30,00 €
HS10	De 10,00 à 12,99m	15,00 €	18,00 €	30,00 €	36,00 €
HS11	13m et plus	17,50 €	21,00 €	35,00 €	42,00 €

Taxes portuaires – Redevances d'usage	débarqué	embarqué	transbordé
Redevance sur les marchandises		•	
I – Redevance au poids brut (en euros par tonne)	0,2	0	0
II – Redevance à l'unité (en euros par unité)			
Véhicules ne faisant pas l'objet de transactions			
commerciales			
- véhicules à deux roues	0,23	0,23	0,23
- voitures de tourisme	0,91	0,91	0,91
- autocars	1,07	1,07	1,07
- camions, remorques ou semi-remorques	1,07	1,07	1,07

Redevance sur les passagers

Passagers des navires de commerce	- 0/ 1 1 1 - 1 1 1 1
sauf	5 % du prix H.T. du billet de passage simple
- enfants âgés de moins de 4 ans	
- militaires voyageant en formations constituées	S
- personnel de bord	
- les agents de l'armateur voyageant pour les be	esoins du service et munis d'un titre de transport gratuit
- les agents publics dans l'exercice de leurs mi	issions

ID: 056-215600693-20190308-CM_08032019_03-DE

Affiché le

Département du Morbihan Arrondissement de Lorient Canton de Lorient 2 Commune de Groix

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Date de convocation : 27 février 2019

Nombre de conseillers

En exercice : 19 En présence : 17 Votants : 19

L'an deux mil dix-neuf,

Le huit mars à dix-sept heures,

Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu ordinaire de séance, sous la présidence de Monsieur Dominique YVON. Maire.

Étaient présents : Martine BARON, Marie-Christine BERROU, Jacques BIHAN, Thierry BIHAN, Victor DA SILVA, Brigitte GAMBINI, Loïc GARNIEL, Isabelle GUELOU, Elise GUENNEC, Annick HESS, Jean-Marc HESS, Gilles LE MENACH, Marie-Françoise ROGER, André ROMIEUX, Françoise ROPERHE, Régis STEPHANT

Absents excusés et représentés: Marie-Christine GUIDAL, André STEPHANT

Pouvoirs : Marie-Christine GUIDAL à Brigitte GAMBINI, André STEPHANT à Régis STEPHANT

DELIBERATION n°2019-03: Tarifs des services

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Finances.

Vu la proposition du Département du Morbihan,

Considérant la nécessité de voter de nouveaux tarifs pour l'usage des locaux et extérieurs du complexe sportif, dont le fonctionnement, l'entretien, la maintenance et la rénovation nécessitent des interventions régulières de la part des services municipaux, outre les charges de fonctionnement,

Vu la nécessité d'une politique de prévention Santé pour la Jeunesse,

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal

Par 19 voix pour, 0 contre, 0 abstention

DECIDE d'adopter, pour l'année 2019,

les tarifs :

Frais d'accès aux équipements sportifs pour les collèges du Morbihan et du Finistère				
Type d'équipement Barème par heure d'utilisation par clas				
Gymnase	5,03 €			
Aires découvertes	1,70 €			
Piscines	20,64 €			
Activités Pédagogiques de Pleine Nature transports compris	18,00 €			

- le tarif de vente des préservatifs par le distributeur mis en place par le service Jeunesse

Tarifs Enfance-Jeunesse	La boîte
Distributeur automatique de préservatifs boîte	1€

⁻ autorise le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à l'application de ces tarifs, et en particulier la convention et/ou les annexes de mises à jour entre les collèges concernés, la commune et le Département pour l'accès aux équipements sportifs.

Fait à l'île de Groix, le 13 mars 2019

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 13 mars 2019 et de la publication le 13 mars 2019. Fait à l'île de GROIX le 13 mars 2019.

Affiché le

ID: 056-215600693-20190308-CM_08032019_04-DE

Département du Morbihan Arrondissement de Lorient Canton de Lorient 2 Commune de Groix

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Date de convocation : 27 février 2019

Nombre de conseillers En exercice : 19 En présence : 17 Votants : 19

L'an deux mil dix-neuf,

Le huit mars à dix-sept heures,

Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu ordinaire de séance, sous la présidence de Monsieur Dominique YVON, Maire,

Étaient présents : Martine BARON, Marie-Christine BERROU, Jacques BIHAN, Thierry BIHAN, Victor DA SILVA, Brigitte GAMBINI, Loïc GARNIEL, Isabelle GUELOU, Elise GUENNEC, Annick HESS, Jean-Marc HESS, Gilles LE MENACH, Marie-Françoise ROGER, André ROMIEUX, Françoise ROPERHE, Régis STEPHANT

Absents excusés et représentés: Marie-Christine GUIDAL, André STEPHANT

Pouvoirs: Marie-Christine GUIDAL à Brigitte GAMBINI, André STEPHANT à Régis STEPHANT

DELIBERATION n°2019-04: Tarifs Ecomusée

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Finances.

Vu la proposition du Département du Morbihan,

Considérant la nécessité de voter de nouveaux tarifs pour l'usage des locaux et extérieurs du complexe sportif, dont le fonctionnement, l'entretien, la maintenance et la rénovation nécessitent des interventions régulières de la part des services municipaux, outre les charges de fonctionnement.

Vu la nécessité d'une politique de prévention Santé pour la Jeunesse.

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal Par 19 voix pour, 0 contre, 0 abstention

DECIDE d'adopter , à compter du 15 mars 2019, les tarifs ci-annexés

Fait à l'île de Groix, le 13 mars 2019

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 13 mars 2019 et de la publication le 13 mars 2019.

Fait à l'île de GROIX, le 13 mars 2019.

Envoyé en préfecture le 14/03/2019 Reçu en préfecture le 14/03/2019 Affiché le

ID: 056-215600693-20190308-CM_08032019_04-DE

MUSEE DE l'ILE DE GROIX TARIFS 2019

		MUSEE
	Tarifs	Bénéficiaires
Entrée libre	710	
Tarif plein	5€	Adultes
Tarif réduit	3.70€	Groupe d'adultes de plus de 10 personnes, Carte Cezam
Gratuité (sur production d'un justificatif)		Pour les moins de 26 ans, les demandeurs d'emploi, les personnes handicapées et un accompagnateur
Visite guidées		
Tarif plein	7€	Adultes
Tarif réduit	5.70€	Groupe d'adultes de plus de 10 personnes, Carte Cezam
Supplément aux entrées gratuites	3€	Pour les moins de 26 ans, les demandeurs d'emploi, les personnes handicapées et un accompagnateur
	MAISO	N DE KERLARD/VISITE GUIDEE
Tarif plein	6€	Plus de 15 ans
Tarif réduit	3€	Jeunes 5-14 ans
Gratuité		Enfants moins de 5 ans
	ATELIER	S DE MATELOTAGE (+ DE 7 ANS)
Tarif plein	10€	Plus de 15 ans
Tarif réduit	6€	Jeunes 7-14 ans

Département du Morbihan Arrondissement de Lorient Canton de Lorient 2 Commune de Groix

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Date de convocation : 27 février 2019

Nombre de conseillers

En exercice: 19 En présence : 17 Votants: 19

L'an deux mil dix-neuf,

Le huit mars à dix-sept heures,

Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu ordinaire de séance, sous la

présidence de Monsieur Dominique YVON, Maire,

Étaient présents : Martine BARON, Marie-Christine BERROU, Jacques BIHAN, Thierry BIHAN, Victor DA SILVA, Brigitte GAMBINI, Loïc GARNIEL, Isabelle GUELOU, Elise GUENNEC, Annick HESS, Jean-Marc HESS, Gilles LE MENACH, Marie-Françoise ROGER, André ROMIEUX, Françoise ROPERHE, Régis **STEPHANT**

Absents excusés et représentés: Marie-Christine GUIDAL, André STEPHANT

Pouvoirs : Marie-Christine GUIDAL à Brigitte GAMBINI, André STEPHANT à Régis STEPHANT

DELIBERATION n°2019-05: Création de poste Ecomusée

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le statut de la fonction publique territoriale,

Vu la délibération n°2018-64 du 8 juin 2018 par laquelle la commune donnait son accord de principe pour une mutualisation des moyens des musées entre les communes de Groix et d'Inzinzac-Lochrist . Vu la délibération n°2018-82 du 21 septembre 2018 portant suppression de l'emploi de Conservateur - responsable de l'écomusée à compter du 15 décembre 2018, et l'arrêté d'application de cette décision,

Considérant la situation budgétaire de la commune,

Vu la situation budgétaire du service du Musée, en dépenses et recettes,

Considérant que la commune de Groix doit opérer des orientations budgétaires afin de maintenir des services prioritaires à la population,

Considérant d'autre part les échanges historiques entre la commune de Groix et la commune d'Inzinzac-Lochrist.

Considérant les besoins exprimés par la commune d'Inzinzac-Lochrist au cours de divers échanges, en vue de la réalisation et la mise en œuvre d'un programme scientifique et culturel pour le Musée des Forges d'Hennebont, notamment en vue d'une labellisation Musée de France,

Considérant la nécessité pour le bon fonctionnement de l'Ecomusée municipal de procéder à la création d'un poste de chargé de projet et d'animation sur un temps non-complet,

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal

Par 19 voix pour, 0 contre, 0 abstention

CONFIRME son souhait de maintenir un service de musée pour la conservation et la valorisation de la culture locale, et en particulier insulaire,

CONFIRME sa volonté d'optimiser les moyens du musée pour assurer sa pérennité,

APPROUVE le projet de mutualisation des moyens entre les services des musées des communes de Groix et d'Inzinzac-Lochrist.

AUTORISE le maire à signer les documents et conventions en vue de la mise en œuvre de cette mutualisation de moyens

APPROUVE le principe de création d'un poste de chargé de projet et d'animation mutualisé à 50 % avec la commune d'Inzinzac-Lochrist

à 0,5 ETP pour la commune de Groix – service Ecomusée Cadre d'emploi : Attaché territorial de conservation du patrimoine Grade : Attaché territorial de conservation du patrimoine

DIT

que cette décision fera l'objet d'une saisine des instances paritaires que les crédits seront inscrits au budget 2019 de la commune que la date de création de poste sera confirmée lors d'un prochain conseil municipal sur la base de l'avis des instances paritaires.

Fait à l'île de Groix, le 13 mars 2019 Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 13 mars 2019 et de la publication le 13 mars 2019. Fait à l'île de GROIX, le 13 mars 2019.

Affiché le

ID: 056-215600693-20190308-CM_08032019_06-DE

Département du Morbihan Arrondissement de Lorient Canton de Lorient 2 Commune de Groix

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Date de convocation : 27 février 2019

Nombre de conseillers En exercice : 19 En présence : 17 Votants : 19

L'an deux mil dix-neuf,

Le huit mars à dix-sept heures,

Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu ordinaire de séance, sous la présidence de Monsieur Dominique YVON, Maire,

Étaient présents : Martine BARON, Marie-Christine BERROU, Jacques BIHAN, Thierry BIHAN, Victor DA SILVA, Brigitte GAMBINI, Loïc GARNIEL, Isabelle GUELOU, Elise GUENNEC, Annick HESS, Jean-Marc HESS, Gilles LE MENACH, Marie-Françoise ROGER, André ROMIEUX, Françoise ROPERHE, Régis STEPHANT

Absents excusés et représentés: Marie-Christine GUIDAL, André STEPHANT

Pouvoirs: Marie-Christine GUIDAL à Brigitte GAMBINI, André STEPHANT à Régis STEPHANT

DELIBERATION n°2019-06: Financements - Restauration Perle Age du Bronze - Port-Mélite

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la Délégation permanente de la commission scientifique régionale compétente pour la restauration des muées de Bretagne en date du 20 décembre 2018,

Considérant que la Perle annelée en verre datée de l'Âge du bronze ancien, trouvée dans la tombe de Port-Mélite, Groix, et vraisemblablement de culture Wessex, nécessite une restauration, afin notamment de pouvoir faire l'objet de nouvelles recherches,

Le Conseil municipal

Par 19 voix pour, 0 contre, 0 abstention

DECIDE

- d'approuver le projet de restauration de la perle de Port Mélite,
- de solliciter les financements selon le plan de financement suivant :

Dépenses - € - HT	Recettes - € - HT			
Actions	Montant HT	Financements	Montant	%
Restauration de l'objet :	1020	FRAR	408,00	40 %
Perle annelée en verre Age du bronze ancien, trouvée à Groix dans la tombe de Port-Mélite Travaux : décollage – consolidation- collage		Autofinancement	612,00	60 %
Total	1020	Total	1020,00	100 %

Fait à l'île de Groix, le 13 mars 2019

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 13 mars 2019 et de la publication le 13 mars 2019. Fait à l'île de GROIX, le 13 mars 2019.



Affiché le

ID: 056-215600693-20190308-CM_08032019_07-DE

Département du Morbihan Arrondissement de Lorient Canton de Lorient 2 Commune de Groix

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Date de convocation : 27 février 2019

Nombre de conseillers

En exercice: 19 En présence : 17 Votants: 19

L'an deux mil dix-neuf.

Le huit mars à dix-sept heures.

Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu ordinaire de séance, sous la présidence de Monsieur Dominique YVON, Maire,

Étaient présents : Martine BARON, Marie-Christine BERROU, Jacques BIHAN, Thierry BIHAN, Victor DA SILVA, Brigitte GAMBINI, Loïc GARNIEL, Isabelle GUELOU, Elise GUENNEC, Annick HESS, Jean-Marc HESS, Gilles LE MENACH, Marie-Françoise ROGER, André ROMIEUX, Françoise ROPERHE, Régis **STEPHANT**

Absents excusés et représentés: Marie-Christine GUIDAL, André STEPHANT

Pouvoirs : Marie-Christine GUIDAL à Brigitte GAMBINI, André STEPHANT à Régis STEPHANT

DELIBERATION n°2019-07: Bretagne Sud Habitat - Compte de Gérance 2018 / BP 2019

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu l'instruction comptable n°07-029-M31 du 14 juin 2007,

Vu l'avis de la commission Finances.

Considérant qu'il y a lieu de se prononcer sur les comptes de gérance et les budgets annexes prévisionnels pour 2019 pour l'activité de gérance de BSH pour la gérance des logements de la place de l'Eglise et de la Résidence Le Kra.

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal

Par 19 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions,

DECIDE

mars 2019.

- d'approuver les budgets annexes prévisionnels pour 2019 pour l'activité de gérance de BSH pour la gérance des logements de la place de l'Eglise et de la Résidence Le Kra
- de mandater le Maire ou son représentant pour prendre toute décision nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait à l'île de Groix, le 13 mars 2019 Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 13 mars 2019 et de la publication le 13 Fait à l'île de GROIX, le 13 mars 2019.

ID: 056-215600693-20190308-CM_08032019_07-DE

GROIX			MANDAT N° 10 N° 9759		
4 LOGEMENTS	Place de l'église		- W. S. S. S.		
	Dépenses			Recettes	
Compte budgétaire	Libellé	Montant (en €)	Compte budgétaire	Libellé	Montant (en €)
405400000	Remboursement Dépôts de		4054000000		
1651000000	garantie	270,00	1651000000	Dépôts de garantie	270,00
Chap. 16	EMPRUNTS ET DETTES	270,00	Chap. 16	EMPRUNTS ET DETTES	270,0
4911100000	Provisions dépréciations créances				
	douteuses DEPREC. COMPTES TIERS	0,00			
Chap. 49 -	DEPREC. COMPTES TIERS	0,00			
	es Investissement			s d'investissement	270,00
Ecart sur Invest		0,00			-
Total Depenses	Investissement	270,00	Total Recettes of	d'investissement	270,00
6061110000	Electricité NR		7031000000	Charges, prestations comm.	1 000,00
	Electricité R	400,00		Fournitures individuelles	400,00
6061210000		.55,00		Répar, locatives	1 580,00
6061220000			7042000000	'	1
	Matériel hors stock NR	300.00		Loyers des logts conv.	9 470,00
	Matériel hors stock R	220,00		Loyers des commerces	
Chap 60 -	ACHATS	920,00		Loyers des garages	
				Loyers jardins	(A)
6111100000	Hygiène et sécurité NR	300.00	Chap 70 -	PRODUITS DES ACTIVITES	12 450,00
	Hygiène et sécurité R	300,00			
	Espaces verts NR				
	Espaces verts R				
	Nettoyage NR	550,00			
	Nettoyage R	440,00			
	Maintenance div. NR	600,00			
6118200000	Maintenance div. R	800,00			Ī
6135000000	Location 2 DAAF	10,00			
6151100000	Entr. et rép. courantes NR	800,00			1
	Entr. et rép. courantes R	800,00			1
Chap 61-	SERVICES EXTERIEURS	4 600,00			
6226000000	Honoraires BSH	1 120,00			
	frais d'acte et contentieux	200,00			
Chap 62-	AUTRES SERVICES EXT.	1 320,00			
6351310000	impôts et taxes NR				
	Impôts et taxes R	280,00			
Chap 63 -	IMPOTS ET TAXES	200,00			
A CONTRACTOR OF STREET	Charges diverses gestion NR	0,00		Couverture des charges gérance	0,00
Chap 65-	AUTRES CH. GESTION	0,00	Chap. 75 -	AUTRES PRODUITS GESTION	0,00
6721000000	Charges sur ex. ant NR				
	Charges sur ex. ant R	450,00	7718100000	Pénalités sur SLS	100.00
	Annul. TR ex. ant	450,00		Produits sur ex. antérieur	100,00
Chap 67-	CHARGES EXCEPTIONNELLES	And become of the Land of the State of the S	417 July 1991 A HOSE PROPERTY	PRODUITS EXCEPTIONNELS	100,00
6817400000	Dotation prov. cré. douteuses	0,00	7817400000	Reprise sur prov. cré. douteuses	0.00
Chap 68-	DOT. AUX AMORTISSEMENTS	CONTRACTOR OF THE PARTY OF THE	THE R. P. LEWIS CO., LANSING, MICH. 491-1403.	REPRISES SUR PROVISIONS	0,00 0,00
Somme Charges	Fonctionnement	7.040.00	Commo Duo de 1	Franking	
	Fonctionnement	7 940,00 4 610,00	somme Produits	Fonctionnement	12 550,00
Total Change F	costinum amont	40.550.00	Total Dundidan F.		40 550 00

ID: 056-215600693-20190308-CM_08032019_07-DE

GROIX		12 6 - P. 16 L. 15	SELFE CALLINST	MANDAT N° 11	N° 9761
6 LOGEMENTS	Résidence Le Kra			La transfer de la companya de la com	
	Dépenses			Recettes	7
Compte budgétaire	Libellé	Montant (en €)	Compte budgétaire	Libellé	Montant (en €)
1651000000	Remboursement Dépôts de garantie	550.00	1651000000	Dépôts de garantie	550,00
Chap. 16	EMPRUNTS ET DETTES		Chap. 16	EMPRUNTS ET DETTES	550,0
	Provisions dépréciations créances	550,00	Chap. 10	Lini Konto El Del Leo	330,0
4911100000	douteuses	0,00			
Chap. 49 -	DEPREC. COMPTES TIERS	0,00			
Somme Dépens	es Investissement		Somme Recette	l s d'investissement	550,00
Ecart sur invest	Company of the Compan	0,00			ļ
Total Dépenses	Investissement	550,00	Total Recettes	d'investissement	550,00
202444222		ļ:	700400000		4.770.00
	Electricité NR			Charges, prestations comm.	1 770,00
6061120000		150.00		Fournitures individuelles	600,00
6061210000		150,00 440,00		Répar. locatives	2 200,00
6061220000					10.270.00
	Matériel hors stock NR	330,00		Loyers des logts conv.	18 370,00
	Matériel hors stock R	330,00		Loyers des commerces	
Chap 60 -	ACHATS	1 250,00		Loyers des garages	
6444400000	Lhuaidh a at ad an aité NID	240.00	Plant with resident Plant with the	Loyers jardins PRODUITS DES ACTIVITES	22.040.00
	Hygiène et sécurité NR			PRODUITS DES ACTIVITES	22 940,00
	Hygiène et sécurité R	160,00			
	Espaces verts NR				
	Espaces verts R	500.00			
	Nettoyage NR	500,00			
	Nettoyage R	1 000,00			
	Maintenance div. NR	240,00	1		
l l	Maintenance div. R	1 000,00			
	Location 2 DAAF	10,00			
11	Entr. et rép. courantes NR	1 300,00	1		
Chap 61-	Entr. et rép. courantes R SERVICES EXTERIEURS	1 000,00 5 550,00			
6226000000	Honoraires BSH	1 911,00			
	frais d'acte et contentieux	200,00			
6240000000		200,00	1		
Chap 62-	AUTRES SERVICES EXT.	2 111,00			
6351310000	impôts et taxes NR		0		
6351320000	Impôts et taxes R	550,00		K	
Chap 63 -	IMPOTS ET TAXES	550,00			
	Charges diverses gestion NR	0,00	And the second s	Couverture des charges gérance	0,00
Chap 65-	AUTRES CH. GESTION	0,00	Chap. 75 -	AUTRES PRODUITS GESTION	0,00
670400000	Charges our ND				
	Charges sur ex. ant NR	450.00	774040005	D(17/	
	Charges sur ex. ant R	450,00		Pénalités sur SLS	100,00
2.0	Annul. TR ex. ant	450,00		Produits sur ex. antérieur	
Chap 67-	CHARGES EXCEPTIONNELLES	900,00	Chap 77 -	PRODUITS EXCEPTIONNELS	100,00
6817400000	Dotation prov. cré. douteuses	0,00	7817400000	Reprise sur prov. cré. douteuses	0,00
THE RESERVE COMMERCE OF THE PARTY OF THE PAR	DOT. AUX AMORTISSEMENTS	the state of the s	Chap 78-	REPRISES SUR PROVISIONS	0,00
Somme Charges	Fonctionnement	10 361,00	Somme Produits	s Fonctionnement	23 040,00
Excédent à reve	rser après honoraires	12 679,00			25 540,00
Total Charges Fe	onctionnement	23 040.00	Total Produits F	onctionnement	23 040,00

Affiché le

ID: 056-215600693-20190308-CM_08032019_08-DE

Département du Morbihan Arrondissement de Lorient Canton de Lorient 2 Commune de Groix

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Date de convocation : 27 février 2019

Nombre de conseillers

En exercice : 19 En présence : 17 Votants : 19

L'an deux mil dix-neuf,

Le huit mars à dix-sept heures,

Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu ordinaire de séance, sous la présidence de Monsieur Dominique YVON, Maire,

Étaient présents : Martine BARON, Marie-Christine BERROU, Jacques BIHAN, Thierry BIHAN, Victor DA SILVA, Brigitte GAMBINI, Loïc GARNIEL, Isabelle GUELOU, Elise GUENNEC, Annick HESS, Jean-Marc HESS, Gilles LE MENACH, Marie-Françoise ROGER, André ROMIEUX, Françoise ROPERHE, Régis STEPHANT

Absents excusés et représentés: Marie-Christine GUIDAL, André STEPHANT

Pouvoirs: Marie-Christine GUIDAL à Brigitte GAMBINI, André STEPHANT à Régis STEPHANT

DELIBERATION n°2019-08: Ventes de terrain - Kermario - AB 259 - AB 70

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu l'avis de France Domaine,

Vu l'avis de la Commission des Finances.

Vu la délibération n°2018-56 du 8 juin 2018 approuvant la vente de terrain des parcelles AB 259 et AB 70 à Kermario pour régularisation, au prix des Domaines

Considérant qu'il était nécessaire de porter l'avis des Domaines auprès du conseil municipal afin de faire confirmer la vente,

Vu l'avis de la Commission Finances,

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal

Par 19 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions,

DECIDE

- d'autoriser le Maire à réaliser et signer les opérations d'arpentage et de bornage nécessaires, aux frais des acquéreurs,
- de confirmer la vente des parcelles AB 259, et AB70, aux acquéreurs de la vente portée par l'étude de Maître Le Flaher,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes et tout document nécessaire à la vente desdites parcelles AB 259 et AB 70 au prix de 80 € le m², soit 4220 € pour 61 m² (AB 259) et 720 € pour 9 m² (AB 70).
- de MANDATER le Maire ou son représentant pour prendre toute décision nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

DIT que les frais sont entièrement à charge de l'acquéreur.

Fait à l'île de Groix, le 13 mars 2019

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 13 mars 2019 et de la publication le 13 mars 2019. Fait à l'île de GROIX, le 13 mars 2019.

Affiché le

ID: 056-215600693-20190308-CM_08032019_09-DE

Arrondissement de Lorient Canton de Lorient 2 Commune de Groix

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Date de convocation : 27 février 2019

Nombre de conseillers

En exercice : 19 En présence : 17 Votants : 19

L'an deux mil dix-neuf,

Le huit mars à dix-sept heures.

Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu ordinaire de séance, sous la présidence de Monsieur Dominique YVON, Maire.

Étaient présents : Martine BARON, Marie-Christine BERROU, Jacques BIHAN, Thierry BIHAN, Victor DA SILVA, Brigitte GAMBINI, Loïc GARNIEL, Isabelle GUELOU, Elise GUENNEC, Annick HESS, Jean-Marc HESS, Gilles LE MENACH, Marie-Françoise ROGER, André ROMIEUX, Françoise ROPERHE, Régis STEPHANT

Absents excusés et représentés: Marie-Christine GUIDAL, André STEPHANT

Pouvoirs : Marie-Christine GUIDAL à Brigitte GAMBINI, André STEPHANT à Régis STEPHANT

DELIBERATION n°2019-09: Ventes de terrain - Kerlivio - ZC 357

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu l'avis de France Domaine,

Vu l'avis de la Commission des Finances,

Vu la délibération n°2018-114 du 6 décembre 2018 approuvant la vente de la parcelle ZC 357 à M. et Mme Desalle au prix des Domaines,

Considérant qu'il était nécessaire de porter l'avis des Domaines auprès du conseil municipal afin de faire confirmer la vente,

Vu l'avis de la Commission Finances.

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal

Par 19 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions,

DECIDE

- d'autoriser le Maire à réaliser et signer les opérations d'arpentage et de bornage nécessaires, aux frais des acquéreurs,
- de confirmer la vente de la parcelle ZC 357 de 169 m² à Monsieur et Madame Desalle au prix de 2 € le m², sous la forme administrative,
- de désigner M. Gilles LE MENACH, premier adjoint, pour représenter la commune dans les actes reçus et authentifiés par Monsieur le Maire en la forme administrative,
- de MANDATER le Maire ou son représentant pour prendre toute décision nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

DIT que les frais sont entièrement à charge de l'acquéreur.

Fait à l'île de Groix, le 13 mars 2019

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 13 mars 2019 et de la publication le 13 mars 2019.

Fait à l'île de GROIX, le 13 mars 2019.